

## **Territoire de l'agglomération grenobloise**

### **Mission : Réduction des gaspillages alimentaires dans les collèges**

Animer des sensibilisations des élèves sur la lutte contre le gaspillage alimentaire de façon ludique, attractive, interactive, et faire participer les agents à ces sensibilisations, à l'aide des supports existant.

Développer et améliorer les supports et outils dans le cadre du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire : messages institutionnels du Département à mettre en valeur.

Possibilité de proposer de nouveaux supports : travail en lien avec le Service de la communication

Assurer le suivi du gaspillage dans les collèges (pesées...) la mise en œuvre du tri des déchets en fin de self (répartition des déchets dans des poubelles spécifiques...)

Accompagner les collèges dans la mise en place de dispositifs anti gaspi (salade bar, chauffe-plat en salle...)

### Conditions :

- ✓ Durée : 7 mois (novembre 2019 à mai 2020)
- ✓ Engagement : 28h par semaines sur 4 jours
- ✓ Indemnité mensuelle : 107.58 € versés par le Département et 473.04 € versés par l'Etat
- ✓ Age : entre 18 et 25 ans
- ✓ Etre français ou disposer d'un titre de séjour
- ✓ Pas de pré-requis de diplôme ou de formation
- ✓ Prise en charge de 50% de l'abonnement du transport en commun ; Aide de 500€ pour passer le permis de conduire

Lieu : Direction territoriale de l'agglomération grenobloise, **Grenoble**

Combien de postes disponibles ? 2

**Personne à contacter** : Damien Rolland, damien.rolland@isere.fr ; 04 57 38 44 12.